STAR'S SERVICES
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 500 000
Siège Social : 31, rue de Constantinople 75008 PARIS
PARIS B 343 207 916

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Réunie extraordinairement DU 18 MARS 1998

Tal de COM... PARIS
N° ...
06 ... 1998
19771

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le 18 mars,

A 14 heures,

Les associés de la Société STAR'S SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F, divisé en 1000 parts de 500 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Hervé STREET possédant	490 parts.
Monsieur Philippe MORENO possédant	250 parts.
Madame Malika AGGOUN possédant	260 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé STREET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide de nommer :

- Monsieur Claude SAUSSAIS, 86, rue Saint Martin 14000 CAEN
  en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Jean-Pierre CHORIER, 3, avenue du Pré Félin 74940 ANNECY LE VIEUX,
  en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce, pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Pour copie certifiée conforme
le Gérant.

P-D